



Anne Hidalgo, Paris qui ose

EY/SL

Paris, le 6 MARS 2014

A l'attention de
Association RAC
Maison des associations du 12ème
181 avenue Daumesnil
75012

REÇU LE 15 MARS 2014

Anne Hidalgo
32 Bd Henri IV
75004 Paris
tel 09 67 30 69 51
info@anne-hidalgo.net
www.anne-hidalgo.net
@anne_hidalgo

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint mes réponses au questionnaire sur les propositions et engagements des candidats aux municipales concernant le respect, la protection, les conditions de vie et la place des animaux en ville.

Je vous félicite pour cette initiative et espère qu'elle permettra une prise de conscience des élus et favorisera des projets de ville bienveillante et accueillante envers les animaux.

Je vous invite par ailleurs à retrouver l'ensemble des mes propositions pour Paris sur mon site internet à l'adresse : <http://www.anne-hidalgo.net/mon-programme>.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations les plus sincères,

Anne HIDALGO



Anne Hidalgo, Paris qui ose

1. Les animaux de compagnie :

La cohabitation avec les animaux de compagnie pose parfois des difficultés d'accueil pour l'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe. Ces difficultés sont multiples-sécurité, hygiène, place- et ajoutent à la difficulté d'héberger dans l'urgence autant qu'elles rendent plus difficile le travail des accompagnateurs sociaux. Cette situation est encore plus vraie en milieu hospitalier où pour d'évidentes raisons sanitaires, l'accueil des animaux de compagnie est interdit. Aujourd'hui, deux structures d'urgence accueillent les animaux de compagnie : La maison dans le jardin (12^{ème}) et la péniche « Le Fleuron » (15^{ème}). Je comprends le souhait d'avoir un chien et si je suis élue maire de Paris, j'encouragerai les projets visant à augmenter le nombre de ces structures d'accueil mixtes, hommes et animaux de compagnie.

Les abandons :

La municipalité parisienne dispose d'un outil complet d'information des citoyens pour les conseiller et les orienter en direction des associations ou des particuliers pour la garde des animaux domestiques. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de la Ville à la rubrique : « où faire garder son animal de compagnie ». Le site paris.fr informe également les Parisiens sur les démarches à entreprendre en cas de perte d'un animal domestique ou trouvé sur l'espace public.

Les chats libres :

Les chats libres ou errants font partie du paysage parisien. Dans les seuls espaces verts et cimetières parisiens, on dénombre plus de 500 chats. La ville veille à maîtriser le développement des colonies de chats errants pour conserver dans ces lieux des conditions sanitaires et d'hygiène satisfaisantes. La loi du 6 janvier 1999 permet désormais le maintien en ville des populations de chats « libres ». A Paris, ces chats sont souvent nourris et soignés par des riverains.

Les espaces de détente :

A Paris, la plupart des parcs et espaces verts accueillent les chiens tenus en laisse. Il en est de même des deux bois parisiens de Boulogne et Vincennes. La liste de ces espaces et conditions d'utilisation est disponible sur le site internet de la Ville. Depuis 2013, la municipalité et la mairie du 14^{ème} arrondissement ont créé dans le square Jacques-Antoine, un caniparc où les chiens non tenus en laisse peuvent s'ébrouer en toute liberté.

Mendicité avec animaux :

La loi du 6 janvier 1999 protège davantage les animaux et renforce les moyens de contrôler leur provenance et les conditions de leur détention. Son adoption a permis de combattre efficacement l'organisation des combats de chiens et d'identifier les organisateurs. En cas de maltraitance avérée, elle permet de poursuivre un propriétaire de chien ou de tout autre animal domestique. A Paris, le respect de ces prescriptions relève de la compétence du préfet de Police qui est totalement sensibilisé sur ce sujet. Lors d'une intervention récente au conseil de Paris, celui-ci a indiqué que 82 établissements de vente, de dressage et de gardiennage d'animaux ont fait l'objet d'un



Anne Hidalgo, Paris qui ose

contrôle par les services vétérinaires de la préfecture. Par ailleurs, sur la base de signalements de citoyens, le préfet de police a engagé 32 procédures pour vente illégale de chiens et chats à Paris et confié les animaux aux autorités sanitaires.

2. Les pigeons :

Pour réguler la présence et la reproduction des pigeons, la municipalité a clairement opté pour une politique de prévention des nuisances. Ainsi, nous invitons les propriétaires à mieux protéger leur patrimoine bâti et incitons les citoyens et les touristes à ne pas nourrir les volatiles afin de ne pas créer de phénomènes de regroupement nuisibles pour les oiseaux et à l'origine de tensions avec les riverains. En outre, le dépôt de denrées ou de graines est contraire à la réglementation sanitaire et au code pénal. La municipalité parisienne favorise une approche innovante avec l'installation du premier pigeonnier contraceptif dans le 14^{ème} arrondissement. Cette démarche s'est faite avec le souci de respecter la vie animale en concertation et avec l'appui des associations de protection des animaux. A ce jour, 13 pigeonniers sont installés à Paris. Ils permettent de contrôler la population de pigeons en lien avec les services vétérinaires. Par ailleurs, les pigeonniers ont une fonction pédagogique appréciée, les contacts avec les nourrisseurs qui sont réalisés dans ce cadre sont l'occasion de transmettre des informations à propos des méfaits sanitaires qu'occasionne la surabondance de nourriture pour les pigeons. Cette médiation permet de faire évoluer les comportements afin de favoriser une intégration durable et acceptée du pigeon biset dans le paysage parisien. Je souhaite aller plus loin.

3. Alimentation dans les collectivités :

La municipalité parisienne encourage les organismes gestionnaires de la restauration scolaire à proposer des repas équilibrés et issus de l'agriculture biologique toutes l'année, en contrôlant vigoureusement l'origine des aliments proposés aux enfants. Lors du renouvellement de la convention qui lie la Ville de Paris à l'association gestionnaire des restaurants du personnel municipal, la Ville a souhaité proposer pour ses agents des menus présentant une alternative végétarienne et des éléments issus de l'agriculture biologique. Depuis 2012, et sans surcoûts pour ses agents, les restaurants administratifs de la Ville proposent un tiers de repas issus de l'alimentation durable, végétarienne ou issue du commerce équitable. Par ailleurs, l'organisme gestionnaire de la restauration collective s'est donné pour objectif la promotion de produits carnés reconnus par des labels et par une traçabilité qui garantisse l'origine des animaux et les conditions de leur élevage. Cette convention fait l'objet d'un suivi rigoureux.

4. Les animaux dans la culture :

- a) Les cirques participent à la découverte du monde du vivant et à la sensibilisation des enfants. Les professionnels du cirque prennent un soin tout particulier pour entretenir une ménagerie dans un environnement de qualité et propice à l'épanouissement des animaux. Leur alimentation est en rapport avec leur activité et ces établissements sont placés sous le contrôle vigilant des services vétérinaires. Les animaux mis en retraite sont confiés à des parcs ou des zoos animaliers.



Anne Hidalgo, Paris qui ose

- b) Je me réjouis de la réouverture prochaine du zoo de Vincennes dont la réhabilitation a été financée pour partie par la Ville de Paris.
- c) La participation des animaux à des fêtes ou des reconstitutions historiques n'a rien de choquant dès lors qu'elle respecte leur intégrité et qu'elle s'effectue dans des conditions satisfaisantes pour eux, mais il faut être vigilant.
- d) Le recours à des animaux dans des situations de contrainte ou dégradante pour leur bien-être n'a pas sa place dans une démarche artistique et plus largement à Paris.

5. Education :

- a) La sensibilisation des enfants au monde du vivant a toute sa place parmi les activités proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (voir avec le cabinet de CB si des associations disposent déjà de créneau sur ce sujet)
- b) Depuis 2001, la Ville de Paris a développé des actions qui contribuent à la préservation de la population animale, sauvage ou domestique. La ferme de Paris présente au bois de Vincennes accueille un public nombreux, en particulier les enfants des centres de loisirs, s'attache à promouvoir les techniques modernes de l'agriculture biologique et à recycler les matières organiques issues de ses parcs et jardins. Paris dispose d'un maillage de 300 ruches dont les abeilles sont des éléments essentiels à l'épanouissement et à la diversité biologique de la capitale. Cette approche a permis à de nombreuses espèces de revenir à Paris, que ce soit dans les bois, le long du périphérique ou de la petite ceinture.